

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 juin 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16 et 17 juin 2014**

**2014 DFPE 1242** Subvention et convention avec l'association Ecole Normale Sociale (18e) pour la ludothèque Torcy.

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention et une convention pluriannuelle à l'association « École Normale Sociale » ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement, en date du 11 juin 2014;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association « Ecole Normale Sociale » (18e) pour la ludothèque « Torcy ».

Article 2 : Une subvention de 72.000 euros est attribuée en 2014 à l'association « Ecole Normale Sociale » (9885-2014\_06060).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2014 de la Ville de Paris.